



Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-sixième session**

Genève, 4 et 5 mai 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour
les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU)****Rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes des
Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et
les transports (LOCODE-ONU) sur sa troisième réunion
annuelle****I. Introduction et participation**

1. Le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a tenu sa troisième réunion les 28 et 29 novembre 2019. Celle-ci a réuni 15 représentants et experts issus d'organismes publics nationaux, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé. Étaient représentés les États Membres de l'ONU suivants : Cambodge, Chine, Espagne, Finlande, Iran et Turquie. Étaient également représentés le Bureau international des containers et du transport intermodal (BIC) et les entités des Nations Unies ci-après : la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation maritime internationale (OMI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ont aussi participé aux travaux des représentants des organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et entités du secteur privé suivantes : le centre portuaire électronique de Chongqing, DB Schenker, Hapag-Lloyd, le port de Barcelone et ZIIOT.

II. Observations liminaires

2. La représentante de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants du Groupe et en soulignant qu'il importait de soutenir le LOCODE-ONU aux fins de la facilitation du commerce, entre autres. Elle a expliqué que pour faire face aux préoccupations croissantes concernant la poursuite de l'utilisation du LOCODE-ONU et la qualité des données qu'il contient, la CEE avait proposé, par l'entremise de son Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), une solution concrète : la



création du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU, qui contribue à améliorer la qualité des données grâce aux travaux de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU (réunissant des coordonnateurs nationaux pour le LOCODE-ONU, des experts du CEFACT-ONU et le secrétariat) et qui joue un rôle clef dans le développement du LOCODE-ONU. Depuis la dernière réunion annuelle, tenue à Hangzhou (Chine), des progrès considérables ont été réalisés dans le développement du LOCODE-ONU, comme la révision de la Recommandation n° 16 de la CEE, qui définit le LOCODE-ONU ; le projet de refonte de la plateforme informatique d'hébergement de la base de données du Répertoire ; et la nouvelle procédure de mise à jour du LOCODE-ONU conduite par l'équipe chargée de cette question.

3. La Présidente du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU a souligné l'importance que revêtait le Répertoire pour le secteur privé et a évoqué les difficultés et les défis liés à la mise à jour du LOCODE-ONU ainsi qu'à son développement et à son application futurs.

4. Le Vice-Président de l'Institut national chinois de normalisation a invité les principales parties prenantes à venir en Chine pour la troisième réunion annuelle du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU, qui se tiendra pour la deuxième fois hors de Genève. En sa qualité de la chef de la délégation chinoise auprès du CEFACT-ONU, il a exprimé la volonté de son pays d'apporter un soutien continu au LOCODE-ONU.

III. Questions de procédure

5. L'ordre du jour de la réunion a été approuvé avec un ajustement proposé par le co-coordonnateur de l'équipe chargée de la mise à jour. (Décision 1)

6. Arrivant au terme de son mandat actuel, la Présidente du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU a expliqué que, malgré le vif intérêt qu'elle portait au LOCODE-ONU, elle ne pouvait malheureusement pas briguer un nouveau mandat en raison de la lourde charge de travail que sa fonction de présidente du CEFACT-ONU lui imposait.

7. Par acclamation, le Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU a nommé M. Qiu Yueming à la présidence et M^{me} Sue Probert à la vice-présidence. (Décision 2)

8. Les participants se sont présentés les uns après les autres lors d'un tour de table. Ils ont indiqué que leurs principales attentes étaient d'en apprendre davantage sur le développement du LOCODE-ONU et de discuter de la voie à suivre.

IV. Rapport du secrétariat

9. La secrétaire du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU a présenté les progrès réalisés en ce qui concerne le Répertoire depuis la dernière réunion annuelle :

- Révision de la Recommandation n° 16 de la CEE : conformément à la procédure du CEFACT-ONU en matière de gestion des projets, le projet du CEFACT-ONU visant à réviser la Recommandation n° 16 de la CEE a été établi selon le processus d'élaboration ouvert. La version actuelle de la Recommandation a été publiée en 1998. Le projet de révision, achevé selon le calendrier fixé, est prêt à être soumis à la prochaine session plénière du CEFACT-ONU pour approbation en mai 2020.
- Nouvelle procédure de mise à jour du LOCODE-ONU : comme approuvé lors de la dernière réunion annuelle, l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a mis en place la nouvelle procédure de mise à jour du Répertoire comme prévu.
- Projet de refonte de la plateforme d'hébergement de la base de données du LOCODE-ONU : avec le soutien de l'Institut national chinois de normalisation, le projet de refonte de la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU a été lancé comme convenu. L'équipe de projet a présenté le rapport sur l'analyse des exigences opérationnelles du projet pour approbation à cette réunion.

V. Aperçu des faits nouveaux

10. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté, dans une vidéo préenregistrée, le déploiement du LOCODE-ONU dans le cadre des instruments et des outils de la FAO visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée afin d'assurer une exploitation durable des pêches.

11. La Présidente du CEFACT-ONU a fait le point sur la Convention visant à faciliter le trafic maritime international de l'OMI, dans laquelle les codes de lieux du LOCODE-ONU ont été adoptés. Le nouveau Répertoire de l'OMI sur la simplification des formalités et le commerce électronique est le résultat d'une collaboration entre l'OMI et trois organismes de normalisation : l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ISO et le CEFACT-ONU. La Présidente a aussi fourni aux participants le lien vers la nouvelle version du répertoire, qui est disponible sur le site Web de l'OMI (<http://www.imo.org/en/OurWork/Facilitation/Pages/IMOCompendium.aspx>).

12. La coordonnatrice nationale pour le LOCODE-ONU de la Chine a indiqué que dans le contexte du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale (mis en place par la CESAP), il lui a été demandé d'attribuer de nouveaux codes LOCODE-ONU à tous les ports secs de Chine. Elle a souligné que cela pourrait être en contradiction avec la version révisée de la Recommandation n° 16, même si celle-ci n'a pas été publiée officiellement. Elle a demandé instamment au Groupe de se pencher sur ces questions. Les codes BIC dérivés pourraient être une solution.

VI. Version révisée de la Recommandation n° 16 de la CEE

13. Le chef de projet pour la révision de la Recommandation n° 16 de la CEE a présenté les résultats du projet, sous la forme d'une proposition de texte révisé de la Recommandation, dont le format a été aligné sur d'autres recommandations de la CEE récemment révisées et publiées. La proposition de Recommandation révisée précise le principe selon lequel les lieux désignés selon le LOCODE-ONU sont définis en tant que points ou zones. Aux fins d'harmonisation avec la Recommandation n° 19 de la CEE (Code des modes de transport), les fonctions des lieux ont été modifiées : la fonction « 8 » a été ajoutée pour distinguer les ports fluviaux des ports maritimes (fonction « 1 »). Comme proposé, la fonction « A » a été ajoutée pour les zones économiques spéciales. Il a été demandé que la version révisée de la Recommandation n° 16 fasse référence au rôle important que jouent les coordonnateurs nationaux pour le LOCODE-ONU et le Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU (notamment l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU) ainsi qu'à l'importance des codes dérivés du LOCODE-ONU.

14. Les représentants et les participants ont exprimé leur sincère reconnaissance à l'équipe de projet. (Décision 3)

15. Les représentants et les participants ont demandé instamment au secrétariat de commencer d'établir un répertoire des codes dérivés du LOCODE-ONU avec un formulaire d'inscription, comme spécifié dans la proposition de version révisée de la Recommandation n° 16, et de le publier sur le site Web après que celle-ci aura été approuvée à la prochaine session plénière du CEFACT-ONU. (Décision 4)

16. Les représentants et les participants ont décidé d'élaborer, pour la prochaine réunion annuelle du Groupe, un document dans lequel seraient décrites les meilleures pratiques généralement admises en ce qui concerne le concept de zones du LOCODE-ONU et le rattachement des lieux utilisés pour les transports à telle ou telle zone. Ce document aura pour principal objectif de fournir des recommandations sur la manière de traiter les terminaux de transport maritime et aérien, les zones portuaires et les ports situés dans une même zone. (Décision 5)

VII. Mise à jour du LOCODE-ONU

17. Le co-coordonnateur de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU a fait rapport sur les activités de validation des demandes de mise à jour des données entreprises par l'équipe à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle procédure de mise à jour, qui a été approuvée à la dernière réunion annuelle. Il a soulevé des points devant être examinés plus avant, à savoir :

- Les difficultés liées à la période de transition (avant l'adoption officielle de la version révisée de la Recommandation n° 16), dont l'équipe devrait tenir compte ;
- La mise à jour des données à l'aide d'un tableur partagé et l'organisation du travail d'équipe au moyen de téléconférences et d'outils de partage d'écrans en ligne ;
- L'importance de soutenir les coordonnateurs, en particulier pour les pays qui n'ont pas encore désigné leur coordonnateur national (l'équipe pourrait leur proposer la candidature de personnes ayant soumis des demandes ou d'experts) et pour les pays dont les coordonnateurs n'exercent pas encore activement leurs fonctions ;
- L'importance des contributions des experts ;
- L'importance de la présence des personnes qui soumettent des demandes aux réunions consacrées à la mise à jour du LOCODE-ONU ;
- L'importance qu'il y a à soutenir les entreprises mondiales qui soumettent un grand nombre de demandes ;
- Les questions liées à l'utilisation des codes dérivés du LOCODE-ONU.

18. Sur la base d'observations, de données d'expérience et de conseils d'experts, le co-coordonnateur a recommandé que le Groupe consultatif :

- Convienne qu'il faut fournir à l'équipe une meilleure solution informatique dans le cadre du projet de refonte de la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU ;
- Encourage le secrétariat à prendre des mesures pour que les parties contractantes et les délégations soient pleinement conscientes de la nécessité de désigner un coordonnateur national ;
- Étudie, de concert avec le secrétariat, des moyens de faire participer un plus grand nombre d'experts des secteurs public et privé ;
- Évalue la possibilité que des compétences du secteur privé puissent être mises à contribution pour améliorer la qualité de la validation des demandes de mise à jour des données.

19. Le Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU a remercié le secrétariat pour son soutien et son travail de coordination, ainsi que les coordonnateurs nationaux et les experts qui ont contribué au travail de validation des demandes de mise à jour des données organisé par l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU et toutes les personnes ayant soumis des demandes de mise à jour des données qui ont assisté aux réunions consacrées à la mise à jour du Répertoire et qui ont justifié leurs demandes afin de faciliter leur validation ; il a en particulier exprimé sa gratitude aux deux co-coordonnateurs pour leur excellent travail. (Décision 6)

20. Les participants ont débattu des principales questions soulevées par l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU. Les représentants et les participants ont proposé d'organiser une réunion physique d'une journée pour examiner les demandes de mise à jour des données lors du (des) Forum(s) du CEFACT-ONU, sous réserve que des salles soient disponibles. (Décision 7)

21. Les représentants et les participants ont proposé de demander à la Plénière du CEFACT-ONU d'encourager les États membres à participer activement à l'élaboration du LOCODE-ONU, notamment en désignant des coordonnateurs nationaux, s'ils ne l'ont pas encore fait. (Décision 8)

22. Le coordonnateur national pour le LOCODE-ONU du Brésil a fait un exposé en ligne dans lequel il a fait part de l'expérience acquise et des leçons tirées et donné des conseils sur la validation des demandes de mise à jour de données. Les représentants et les participants ont dit avoir apprécié cet exposé et ont proposé de le diffuser aux autres coordonnateurs nationaux. (Décision 9)

23. Conformément à l'ordre du jour révisé, un des co-coordonnateurs de l'équipe chargée de la mise à jour a fait un exposé sur les problèmes observés au cours des réunions consacrées à la mise à jour du Répertoire et a proposé d'élaborer un document d'étude qui servirait à orienter les décisions concernant la mise à jour du LOCODE/ONU. Le Groupe consultatif a soutenu cette proposition, et la décision d'élaborer un tel document d'étude a été prise au titre du point 6 de l'ordre du jour. Il devrait être rendu compte de l'état d'avancement de ce document à la prochaine réunion annuelle du Groupe consultatif. (Décision 10)

VIII. Projet de refonte de la plateforme d'hébergement de la base de données du LOCODE-ONU

24. Le représentant de l'OMI a expliqué la manière dont le LOCODE-ONU était utilisé dans le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes (GISIS) de l'OMI et a proposé que l'on utilise des interfaces de programmation d'applications pour faciliter la synchronisation des données entre la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU et le GISIS.

25. Le cochef de projet a communiqué aux participants des informations sur le projet de refonte de la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU et a présenté le rapport sur l'analyse des exigences opérationnelles. Il a expliqué que la plateforme actuelle, développée il y a plus de quinze ans, ne pouvait pas répondre aux besoins opérationnels actuels sans les mises à jour et les améliorations nécessaires. Depuis la création du réseau de coordonnateurs pour le LOCODE-ONU, du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU et de l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU, les nouvelles modalités de fonctionnement dépassaient les capacités de la plateforme informatique. Le secrétariat avait dû consacrer beaucoup de temps et d'efforts à des tâches de coordination manuelle ou recourir à des solutions temporaires telles que la mise au point de l'outil sur la plateforme collaborative du CEFACT-ONU et l'utilisation d'un tableur partagé pour que l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU puisse valider collectivement les demandes de mise à jour de données. Pour répondre aux exigences opérationnelles actuelles, la nouvelle plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU doit s'appuyer sur des moyens informatiques d'aujourd'hui.

26. L'Institut national chinois de normalisation fournit des ressources en nature pour aider le secrétariat à refondre la plateforme d'hébergement du LOCODE-ONU. Ce nouveau système, qui appartient à l'ONU, sera intégré dans l'environnement informatique de l'Organisation. Sur la base du mandat convenu entre l'Institut national chinois de normalisation et le secrétariat, une équipe de projet a été créée pour développer et déployer la nouvelle plateforme. L'Institut national chinois de normalisation a proposé de soutenir la migration des données de l'ancien système et la mise à jour du nouveau système pendant au moins cinq ans.

27. Les processus métier couvrant le cycle complet des demandes de mise à jour de données sont décrits dans le rapport sur l'analyse des exigences opérationnelles. Le rapport couvre tous les cas d'utilisation, notamment les cas d'utilisation commerciale et administrative.

28. Au cours de la discussion, les représentants et les participants ont convenu de ce qui suit :

- Les experts de l'équipe chargée de la mise à jour pourront formuler des observations sur les demandes de mise à jour de données en cours d'approbation et les demandes qu'il est prévu d'examiner en vue de la prochaine édition du Répertoire.

- L'OMI réunira un groupe d'experts informel pour élaborer un document sur les exigences fonctionnelles applicables à la mise en place d'interfaces de programmation d'applications pour le système LOCODE-ONU. Ce document pourra être présenté au cours d'une réunion se déroulant dans le cadre du prochain Forum du CEFACT-ONU, qui se tiendra en avril 2020 à Genève, sous réserve que des salles soient disponibles. (Décision 11)

29. Les représentants et les participants ont salué les progrès réalisés par l'équipe de projet et l'ont encouragée à continuer de travailler à la mise en place rapide de la nouvelle plateforme. (Décision 12)

30. Les représentants et les participants ont approuvé le rapport sur l'analyse des exigences opérationnelles et ont encouragé l'équipe de projet à participer au développement de la nouvelle plateforme. (Décision 13)

31. Les représentants et les participants ont proposé de présenter le rapport à la prochaine session plénière du CEFACT-ONU. (Décision 14)¹

IX. Présentation et examen du projet de programme de travail

32. La Présidente a présenté le projet de programme de travail du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU pour les deux prochaines années (2020-2021). Le Groupe consultatif a approuvé le programme de travail pour 2020-2021 et a demandé à la Présidente de le présenter à la prochaine session plénière du CEFACT-ONU pour approbation. (Décision 15)

X. Travaux futurs et questions diverses

33. Les représentants et les participants ont discuté de la date et du lieu de la prochaine réunion annuelle.

XI. Adoption des décisions et du rapport

34. Les représentants et les participants ont approuvé les décisions 1 à 15 ainsi que le projet de rapport. (Décision 16)

¹ Voir l'adresse :

https://uncefact.unece.org/download/attachments/52986954/UNLOCODE_AG_2019_INF3_Business RequirementAnalysis_URP_11182019_v1.9_final.pdf (date de consultation : février 2020).